

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 13

Artikel: Au berceau de notre liberté
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
"PUBLICITAS"
Société Anonyme Suisse de Publicité
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.
ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 29 mars 1919. — Au berceau de notre liberté. — Lo pouai (E.-C. Thou). — Les pierres (Jean de la Dôle). — Le Jorat, suite et fin (F. P.). — Les statues (J. Junod-Deriaz). — Feuilleton : Du Jorat à la Cannebière (O. Badel), suite. — Boutades.

AU BERCEAU DE NOTRE LIBERTÉ

Au moment où les premiers d'entre les magistrats des plus importants pays du monde discutent, à Paris, le statut de la future « Ligue des nations », il est piquant de rappeler, pour ce qui nous concerne, nous, Vaudois, quelques faits caractéristiques du temps où nous venions de naître à la liberté.

Voici, entre autres, la Profession de foi politique de la Société des Amis de la Liberté du Chenit, siégeante au Brassus, Envoyé le dit jour (5 mai 1798) à la Chambre administrative du canton du Léman.

La Société des Amis de la Liberté du Chenit n'avait pris ce nom qu'au commencement de mars 1798, bien qu'elle existât depuis plusieurs semaines avant la révolution.

Voici, du reste, sur les origines et le but de cette curieuse société, d'intéressants détails, extraits d'une brochure publiée à l'époque et qu'a bien voulu nous confier un de nos abonnés de La Vallée.

* * *

La Société des Amis de la Liberté se composa d'abord d'un petit nombre de Patriotes qui ne se laissèrent pas surprendre par les absurdités que les émissaires de l'oligarchie expirante débitoient pendant le courant de Janvier, pour entraîner la Vallée dans la ridicule coalition des montagnes des lisières.

Ce Cercle d'amis voyoit avec effroi les dangers qui menaçoient cette partie du Canton & les alarmes qu'éprouvoient à cet égard nos frères des villes du Pays-de-Vaud : il employa toutes les voyes de persuasion que lui dictoit son amour pour la Patrie. Ce fut seulement le 27 Janvier que la Révolution s'opéra à la Vallée & qu'il parvint à déconcerter les projets liberticides de ceux qui préparoient la ruine de ce district. Cette époque fut marquée par des circonstances bien surprenantes ; elles ne seront pas rapportées ici ; les Patriotes sincères savent pardonner, & il entre dans leurs principes d'épargner aux partisans de l'ancien régime la honte de leurs forfaits.

Le Cercle des Républicains, après avoir sacrifié ses veilles à déjouer les entreprises insensées de la stupide aristocratie, ne tarda pas à devenir l'objet de ses calomnies les plus absurdes ; ces fabricateurs de mensonges s'appuyèrent sur-tout sur ce que cette société n'admettoit pas chacun dans son sein ; alors voulant ôter aux méchants ce nouveau moyen de semer la défiance, elle prit le titre de Société des Amis de la Liberté, & déclara que ses séances alloient être publiques, invitant en même temps par une circulaire ses concitoyens à venir prendre part à ses entretiens patriotiques.

Elle fut aussi-tôt accrue d'un grand nombre de Citoyens ; des vieillards respectables qui ont édifié leur prochain par 60 ans de vertus, furent jaloux de participer aux travaux de cette assemblée. Elle sentit combien il importoit au Gouvernement qui commençoit à prendre de la consistance, de n'avoir pas à craindre que ces sociétés vissent à prendre la forme d'une autorité pour entraver sa marche : l'exemple des révolutions modernes qui auroit pu lui causer des inquiétudes à cet égard, engagea celle du Chenit à rédiger sa profession de foi politique, qu'elle envoya à la Chambre Administrative du Canton Léman ; depuis lors elle a continué à s'occuper avec zèle de ramener aux principes de la raison ceux auxquels des intérêts particuliers et l'ignorance avoient fasciné les yeux ; elle a combattu le fanatisme en lui opposant la lumière de l'Evangile.

On sent assez que cette société concentrée dans les montagnes où il n'y a aucune ressource pour l'éducation, ne peut être composée de savans ; des pâtres, des artisans et quelques marchands, voilà ses orateurs : aussi elle ne pensoit nullement à donner ce recueil à l'impression, son unique but fut d'être utile à la cause de la Liberté et non de s'afficher.

Cependant un bruit bien étrange l'a déterminée à publier ses principes : tout-à-coup on a parlé de conspiration, de contre-révolution, d'émissaires au gage des ennemis de la mère des Républiques notre chère Protectrice et puissante Alliée, d'une Vendée dans le sein de la Suisse, &c. ; & parmi ces expressions terribles on a mêlé vaguement celle des sociétés populaires... Celle du Chenit aussi étonnée d'un tel langage qu'ignorante sur la conduite des autres sociétés (ayant repoussé toute idée d'affiliation comme contraire à la sécurité du Gouvernement), a résolu de faire connoître ses principes, sans se permettre de porter un jugement quelconque sur ce qu'elle ne connoît pas.

Elle remarque dans les discours qu'elle fait imprimer quelques phrases qui pouvoient choquer quelques Ministres du culte ; elle les auroit retranchées si elle n'eut cru manquer de bonne foi en supprimant une partie de ce qui a été dit dans des circonstances qui sont peut-être particulières au district de la Vallée ; elle prie les vrais Ministres de l'Evangile d'être persuadés du respect et de l'estime dont elle est pénétrée pour eux et pour le caractère honorable dont ils sont revêtus : s'il y en a qui se reconnaissent en lisant ces discours, ils sont priés de pardonner à cette société cette lutte pénible, comme elle leur pardonne les égarements qui l'ont nécessairement.

* * *

Et voici, enfin, la profession de foi dont nous avons parlé plus haut :

La Société des Amis de la Liberté du Chenit croit :

1^o Que la liberté est le premier des biens de l'homme ; mais qu'elle n'est rien chez les peuples corrompus, & que pour jouir du bonheur qu'elle procure, il faut avoir des mœurs.

2^o Elle croit que la base des bonnes mœurs se trouve pleinement & toute entière dans l'Evangile de Jésus-Christ : que le devoir le plus sacré d'un bon Citoyen est de faire connoître & de pratiquer lui-même les vertus qui y sont enseignées, & d'inspirer à ses frères, autant qu'il est en lui, un profond respect pour la sublime morale qu'il contient.

3^o Elle croit qu'il est possible de rendre les hommes meilleurs en les instruisant, & que c'est aux sociétés populaires, en s'instruisant elles-mêmes, de s'occuper de cet important objet.

4^o Elle croit que les instructions doivent toutes tendre au but salutaire, d'encourager les patriotes dans la carrière des vertus sociales, de ramener les Citoyens égarés, par des voyes de douceur et de conciliation, & d'opposer sans cesse une digue insurmontable aux entreprises insensées des aristocrates incorrigibles.

5^o Elle croit que pour parvenir au plus haut degré de bonheur possible, il est de la plus grande importance d'inspirer à tous les Citoyens une entière soumission aux lois, une pleine confiance et un grand respect aux Autorités constituées, mais aussi de leur apprendre en même-tems à distinguer cette soumission et ce respect, de la crainte servile qui comprime des sujets esclaves du despotisme des tyrans.

6^o Elle croit que les Autorités constituées doivent elles-mêmes donner l'exemple de cette entière soumission aux lois ; qu'elles doivent respecter la Constitution et le Peuple souverain, de qui elles tiennent temporairement leur pouvoir ; que c'est à ces conditions là que chaque individu, chaque portion du souverain et le souverain lui-même, peut & doit respecter ses mandataires.

Enfin, que c'est sur la stricte observation de ces devoirs réciproques qu'est fondé le bonheur de la société civile ; et que le premier qui y porte volontairement atteinte, mérite d'en être exclu pour toujours.

LO POUAI

ON Jui' et on Chrétien l'étoient
Su lo boo d'on pouai prâo prévond.

Lo Jui', qu'avâi bu on verro,
Fâ on plongeon dâo tonnerre
Et tchî dein l'ighe... Per bouñheu,
C'étaï lo tsautein... La chaleu
Avâi pompa lo liquido
Et lo pouai l'iré quasi vuido...
Lo Chrétien, bon camerâdo,
Trace ô plie proutzo veladzo
Et rapporté tot eimpressâ
'Na corda por lo raguinda.

Ma vouâiquie l'Israélite
Qu'avâi recordâ lo rite,
Que refusé de grimpa
Vu que c'étaï lo sabbat !
— Melebaugro ! te n'ein vâo rein,
Fâ lo Chrétien,
Gros tatifou !... Grand bin têt fassé,
Vouâiquie la né... quitto la plliace...
Lo leindéman, dè grand matin,
Ao pouai s'aminé lo chrétien :
— Et coumeint vont lè z'affèrè ?